



Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) recherche un consultant(e) pour Analyse des moteurs de l'érosion de la biodiversité et des secteurs économiques impactant au Congo en vue des dialogues nationaux vers le cadre mondial de la biodiversité post-2020

Vous voulez faire une différence positive pour l'avenir des gens et de notre seule maison commune, la Terre ? Travailler avec le WWF pourrait être la chance de votre vie :

Partout dans le monde, les gens se réveillent face à la crise de plus en plus grave de la perte de la nature. Ils prennent de plus en plus conscience que la nature est notre système de survie. Et que personne ne sera épargné par les conséquences de sa perte. Ici, au WWF, nous contribuons à relever cet énorme défi mondial.

Nos collaborateurs viennent d'horizons très divers et possèdent des compétences variées, allant des ressources humaines et des finances à la défense des intérêts et à la science de la conservation. Nous accueillons les candidatures de toute personne qui pense pouvoir nous aider à créer un avenir meilleur pour les hommes et la faune.

Ce que nous faisons :

Nous sommes une organisation de protection de la nature indépendante, qui s'efforce de préserver le monde naturel dans l'intérêt des personnes et des espèces sauvages. Des particuliers et des communautés aux entreprises et aux gouvernements, nous faisons partie d'une coalition croissante qui appelle les dirigeants du monde entier à mettre la nature sur la voie du rétablissement d'ici 2030. Ensemble, nous cherchons à protéger et à restaurer les habitats naturels, à stopper l'extinction massive des espèces sauvages et à rendre notre mode de production et de consommation durable.

Dans le cadre de son partenariat CEEAC et dans la perspective de la reconstruction post-COVID-19 de l'avenir écologique de l'Afrique centrale, WWF recherche un **un consultant(e) pour Analyse des moteurs de l'érosion de la biodiversité et des secteurs économiques impactant au Congo en vue des dialogues nationaux vers le cadre mondial de la biodiversité post-2020.**

Projet

BIODEV2030 - Facilitation d'engagements pour la biodiversité, République du Congo

Lieu d'affectation

Brazzaville, Congo

Duration

L'étude requiert un travail de 150homme/jour à compter de la date de signature du contrat et se déroulera durant la période suivante : mai 2021 – octobre 2021.

Date de début de la mission

Le plus tôt possible

Introduction

Le terme « Diversité Biologique » s'applique à la variété des formes de vie sur terre. C'est l'ensemble des différentes formes de vie et leurs interactions entre elles ainsi qu'avec le milieu physique qui a rendu la terre habitable pour les êtres humains. Les écosystèmes assurent ce qui est essentiel à la vie, protègent contre les catastrophes naturelles et les maladies, et sont le fondement des cultures humaines. C'est en reconnaissant l'importance de la Diversité Biologique ou Biodiversité que la communauté internationale s'est engagée à préserver les ressources biologiques de la terre. Cet engagement s'est matérialisé par l'adoption de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement (CNUED), tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil. La Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique a relevé le défi que représente l'appauvrissement de la diversité biologique en mettant au point une politique d'ensemble correspondant aux trois objectifs fixés par la convention. Ces instruments sont d'abord, à l'échelle internationale les programmes de travail thématiques, programmes de travail intersectoriels et protocoles ; puis à l'échelle nationale, les stratégies et plans nationaux sur la diversité biologique.

Le cinquième rapport des Perspectives mondiales de la diversité biologique offre un aperçu sur les progrès accomplis dans la réalisation des 20 objectifs mondiaux en matière de biodiversité fixés en 2010 (objectifs d'Aichi) et dont l'échéance est fixée à 2020. Le rapport appelle à abandonner ou changer le statu quo de toute une série d'activités humaines. Il décrit huit transitions qui prennent en compte la valeur de la biodiversité, la nécessité de restaurer les écosystèmes sur lesquels repose toute activité humaine et l'urgence de réduire les impacts négatifs de cette activité. Il démontre également que les gouvernements devront renforcer leurs ambitions nationales pour soutenir le nouveau cadre mondial pour la biodiversité et veiller à ce que toutes les ressources nécessaires soient mobilisées et l'environnement favorable renforcé. Il souligne que les pays doivent intégrer la biodiversité au sein du processus décisionnel et dans les politiques de tous les secteurs économiques. Car malgré les progrès importants accomplis dans la réalisation de certains éléments de la plupart des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ils ne suffiront pas pour réaliser les objectifs établis pour 2020. En conséquence, des mesures additionnelles sont nécessaires pour maintenir sur la bonne voie, le Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique.

EROSION DE LA BIODIVERSITE ET CONTEXTE SPECIFIQUE DU CONGO

En 2020, l'indice Planète vivante de « World Wildlife Fund » (WWF), qui suit l'évolution de 21 000 populations de mammifères, oiseaux, poissons, reptiles et amphibiens dans le monde, donne les mêmes tendances, c'est à dire : une diminution globale de 68% des populations entre 1970 et 2016 (toutes espèces confondues), l'empreinte écologique, qui souligne l'étendue et le type de pression que l'Homme exerce sur la planète, nous enseigne que la demande de l'humanité en ressources vivantes de la planète dépasse la capacité de régénération de la planète d'environ 50%.

Un million d'espèces animales et végétales (sur un total estimé de huit) pourraient disparaître sur Terre dans les prochaines décennies si aucune mesure n'est prise pour freiner cette tendance. Ce chiffre est le premier enseignement d'un rapport produit en 2019 par la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Ces deux cents dernières années, le rythme de disparition des espèces est estimé entre 10 et 100 fois supérieur au rythme naturel d'extinction. Un rythme qui pourrait être de 100 à 1 000 fois supérieur en 2050. Un consensus est donc progressivement né au sein de la communauté scientifique pour parler d'une 6ème crise d'extinction de la biodiversité du fait des activités humaines (Kolbert, 2014 ; Leakey et al., 1995 ; Barnosky et al., 2011 ; Wit et al., 2003) afin de qualifier la perte et les risques qui l'accompagnent.

Récemment enfin, l'émergence de la COVID-19 a mis en évidence le fait que lorsque nous détruisons la biodiversité, nous détruisons le système qui soutient la vie humaine.

Plus un écosystème est riche en biodiversité, plus il est difficile pour un agent pathogène de se propager rapidement ou de dominer. La perte de biodiversité offre ainsi la possibilité aux agents pathogènes de passer des animaux aux humains.

En République du Congo, selon le sixième rapport national sur la biodiversité, la couverture forestière est de 23,5 millions d'hectares (CNIAF, 2015), soit 69% environ du territoire national auxquels s'ajoutent quelque 59.000 hectares de forêts plantées. Cette forêt joue un rôle écologique et socio-économique majeur et se caractérise par une richesse biologique et une variété de paysages remarquables. La couverture forestière au Congo est discontinue et hétérogène avec des forêts primaires, secondaires et marécageuses qui subissent, à des degrés divers, des pertes en biodiversité.

En effet, plusieurs facteurs menacent les écosystèmes forestiers et la biodiversité congolaise, parmi lesquels on peut citer :

- la déforestation et la dégradation forestière ;
- la prolifération des espèces envahissantes ;
- le prélèvement abusif des ressources
- le braconnage ;
- le effets du changement climatique sur les écosystèmes.

Le braconnage, depuis 2009, n'a fait qu'augmenter tant au niveau des zones banales que dans les aires protégées, et ne concerne pas seulement les espèces majeures intégralement protégées notamment : les éléphants, les grands singes, le bongo et le léopard, mais aussi les espèces partiellement et non protégées de la taille inférieure au céphalophe bleu. Des quantités de viande de brousse énormes et trophées sortent des forêts pour les étalages des marchés des grandes villes et à l'extérieur du pays.

JUSTIFICATION DE L'ETUDE ET PRESENTATION DU PROJET BIODEV2030

Les Pays « Parties » à la CDB, dans leur processus de mise en place des mesures plausibles visant à atteindre la vision 2050, ont initié un processus complet et participatif pour l'élaboration du Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'après 2020. En effet, par décision 14/34, la Conférence des Parties, au cours de sa quatorzième réunion, organisée en 2018 à Sharm el Sheik, en Egypte, a adopté le processus préparatoire pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. A ce titre, la Conférence exhorte les parties et invite toutes les parties prenantes à participer activement et à contribuer au processus d'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité robuste pour l'après-2020 afin de favoriser une forte adhésion au cadre à convenir et un soutien solide pour sa mise en œuvre immédiate.

Les Principes fondamentaux guidant le processus préparatoire du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 y sont énumérés. L'un des principes énonce que le processus sera fondé sur les meilleures connaissances et données scientifiques disponibles provenant de systèmes de données pertinents, y compris les sciences naturelles et sociales, les connaissances locales, traditionnelles et autochtones, la science participative, ainsi sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'application de la Convention et de ses protocoles jusqu'à présent.

C'est dans ce contexte que les Ministres africains ont adopté une Déclaration ministérielle africaine pour la biodiversité et réaffirmé les priorités de l'Afrique en vue de la COP15 qui aura lieu en Chine notamment l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques. De même, les ministres de l'environnement des Pays Parties à la CDB ont adopté la Déclaration ministérielle de Sharm El-Sheikh, qui a acté la nécessité de contribuer à un « New Deal pour les peuples et la nature » et appelé l'Assemblée Générale des Nations Unies à organiser un Sommet des Chefs d'Etat pour la Nature en amont de la COP15.

C'est dans ce cadre que l'Agence Française de Développement (AFD) a lancé l'initiative BIODEV2030, coordonnée par Expertise France et mise en œuvre par le WWF et l'IUCN. Il s'agit d'une approche expérimentale testée et mise en œuvre dans 16 pays pilotes aux contextes socioéconomiques, environnementaux et géographiques multiples.

Le projet a pour objectif principal de mieux prendre en compte la biodiversité dans les secteurs économiques stratégiques au Congo afin de réduire les pressions sur la nature dans la prochaine décennie post-2020.

Le projet se déroule en 4 étapes :

1. Le diagnostic : Sur la base d'études scientifiques et de diagnostics restitués aux acteurs, des premiers scénarios seront discutés et co-construits durant des ateliers et des consultations qui réuniront des acteurs publics et privés ainsi que la société civile afin d'identifier deux secteurs prioritaires responsables du déclin de la biodiversité ;
2. Les dialogues et les négociations multi-acteurs : Durant des ateliers et des consultations qui réuniront les différentes parties prenantes de chacun des deux secteurs identifiés, des engagements sectoriels volontaires seront proposés et discutés dans la perspective de la 15ème Conférence des parties de la CDB, COP15-CDB
3. L'intégration des engagements : cela passera par la rédaction de documents d'engagements officiels qui formaliseront l'accord des différents acteurs publics, privés et de la société civile dans le pays ;
4. L'appropriation des engagements : une fois les engagements formalisés, le projet accompagnera les acteurs clés dans l'appropriation des documents d'engagement et dans leur mise en œuvre.

Au Congo ce projet est mis en œuvre par le Fonds Mondial pour la protection de la Nature (WWF) qui travaillera en étroite collaboration avec le gouvernement de la République du Congo et en particulier le Ministère du Tourisme et de l'Environnement. Le WWF appuiera le gouvernement et les différents acteurs dans ce processus qui vise à accompagner ce mouvement vers des engagements multi-acteurs ambitieux pour la décennie 2020-2030. La démarche se fera en expérimentant le diagnostic scientifique, la discussion et la construction participative des différentes interventions au sein des secteurs d'activités de l'économie.

Dans ce cadre, le WWF recrute un bureau d'étude/groupe de consultants pour conduire la phase de diagnostics scientifiques, l'une des activités principales du projet.

OBJECTIFS DE L'ETUDE

La phase 1 de cette étude entre dans le cadre de la première étape du projet le diagnostic- durant laquelle un diagnostic scientifique des pressions/menaces de la biodiversité au niveau national sera élaboré sur la base d'une méthodologie scientifique robuste permettant d'identifier et de hiérarchiser les secteurs d'activité économique ayant le plus d'impact sur la biodiversité. Cette méthodologie sera proposée par le Consultant et approuvée par le COPIL BIODÉV2030

Les résultats de ce diagnostic serviront pour mener une discussion avec le gouvernement et un dialogue multi-acteurs, publics, privés et citoyens, en vue de définir deux secteurs économiques clés exerçant des pressions sur la biodiversité.

Une phase 2 de l'étude consistera à conduire un diagnostic approfondi des deux secteurs économiques clés sélectionnés. L'objectif de cette mission est d'élaborer une analyse de la situation de chaque secteur au niveau national, d'identifier les options, les opportunités et les défis pour les futurs engagements des acteurs économiques en faveur de la biodiversité.

Les conclusions de ce diagnostic aideront à encadrer la stratégie d'engagement sectoriel des parties prenantes menée par le WWF et fourniront des éléments pour les discussions qui auront lieu pendant la phase de dialogue multipartite afin de co-développer des engagements communs et un plan d'action pour réduire les pressions sur la biodiversité.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

A l'aide d'une méthodologie scientifique robuste basée sur des indicateurs pertinents de mesure de la biodiversité et des pressions sur celle-ci, le consultant, pour la phase 1, devra identifier les moteurs de

l'érosion de la biodiversité au Congo et mesurer le niveau de pression exercé par les différents secteurs économiques.

Le consultant devra proposer une méthodologie scientifique basée sur des données scientifiques existantes ou sur la collecte de données, permettant de réaliser des modélisations.

Différentes méthodologies existent - méthode STAR, IBAT, Living Planet Index (LPI), Ecological Footprint, GLOBIO, Local Biodiversity Intactness Index (LBII), etc. – sur lesquelles le consultant peut se baser ou s'inspirer pour proposer sa propre méthodologie scientifique.

Par ailleurs, pour la phase 2, le consultant devra définir et présenter des trajectoires pour inverser la courbe de l'érosion de la biodiversité pour les deux secteurs économiques choisis. Ces trajectoires, basées sur des indicateurs clairs et robustes devront être reliées à des mesures à prendre et à des engagements possibles par les différents acteurs.

Une méthodologie de mobilisation et de consultation des parties prenantes devra être en outre élaborée pour cette phase 2, basée sur une cartographie et une analyse fine des différents acteurs des deux secteurs économiques et prenant en compte leur spécificité (intérêts/influence et volonté à s'engager).

En combinant ce corpus méthodologique, le Consultant proposera sa méthodologie au Maître d'ouvrage de l'étude qu'est le WWF et au COPIL BIODEV2030.

Un comité scientifique national sera mis en place au sein du WWF pour l'encadrement technique de cette étude et l'analyse de tous les livrables.

DETAIL DES TACHES A REALISER

Le bureau d'étude/groupe de consultants devra exécuter les activités suivantes :

PHASE 1 :

Pré-diagnostic pour identifier les moteurs de l'érosion de la biodiversité (pour environ sept secteurs) et prioriser deux secteurs en fonction de l'intensité de leurs impacts ;

- 1/ Identifier des lacunes en termes de connaissances/données scientifiques sur la diversité biologique à partir d'une revue de littérature ;
- 2/ [Prioritaire] Dresser un diagnostic scientifique sur la base d'une méthodologie robuste en analysant les moteurs de l'érosion de la biodiversité au Congo, les pressions-Etat – Impact et réponses et les associer aux différents secteurs économiques stratégiques dans le pays ;
- 3/ Inventorier, analyser et représenter les contributions relatives de chaque secteur à cette perte de biodiversité à partir des moteurs de l'érosion identifiés ;
- 4/ Identifier les secteurs stratégiques économiques ayant le plus d'impact sur le déclin de la biodiversité au Congo.
- 5/ Appuyer l'équipe du projet au Congo dans la facilitation de réunions¹ de restitution/concertation avec le gouvernement et avec toutes les parties prenantes concernées en préparant et en présentant les conclusions de l'étude y compris les secteurs les plus impactant, les recommandations aux obstacles de la mise en œuvre et du suivi de la SPANB ;
- 6/ Pré-identifier et proposer deux secteurs clés qui contribuent le plus à l'érosion de la biodiversité au Congo à travers des discussions multipartites.

¹ L'organisation logistique de l'atelier et son financement seront assurés par le WWF.

PHASE 2 :

Diagnostiques approfondis respectivement des deux secteurs identifiés, caractérisation des deux secteurs au Congo et leur rôle vis-à-vis des pressions, identification de bonnes pratiques et actions possibles et nécessaires à la réduction des pressions sur la biodiversité, et définition de trajectoires pour renverser l'érosion de la biodiversité et concilier développement et conservation.

1/ Analyser les caractéristiques clés des 2 secteurs choisis sur les dimensions pertinentes : politiques, réglementaires, institutionnelles, culturelles, socio-économiques, perspectives de développement, acteurs, etc.

2/ Réaliser une analyse des acteurs des deux secteurs : cartographie les acteurs, caractéristiques des acteurs (modèles économiques/d'entreprises, pratiques d'activité ayant un lien avec l'érosion de la biodiversité), relation/rapport de force entre grands acteurs et petits acteurs (artisans) ; organisation et structuration des acteurs, etc.

3/ Déterminer les pressions directes et indirectes des deux secteurs sur la biodiversité (approfondissement de la phase 1 pour ces deux secteurs) et identifier sur le territoire national les zones subissant le plus de pression/le plus grand impact de la part de ces secteurs ;

4/ Identifier des bonnes pratiques sectorielles existantes mises en œuvre dans le pays pour réduire les pressions sur la biodiversité et les possibilités potentielles de les répliquer/mettre à l'échelle ;

5/ Identifier les normes/standards et les bonnes pratiques sectorielles mises en œuvre dans d'autres pays (au niveau régional ou mondial) qui pourraient être répliquées et toutes les actions possibles que les secteurs pourraient adopter volontairement pour réduire leurs pressions sur la biodiversité (ou la restaurer) et atteindre les objectifs mondiaux et nationaux ;

6/ Identifier les éventuels obstacles ou éléments dissuasifs à de tels engagements volontaires de la part des acteurs privés des secteurs et des acteurs publics (liées à la politique, aux incitations économiques, aux investissements, aux infrastructures, au renforcement des capacités, à la gouvernance) et les mesures impliquant d'autres parties prenantes (gouvernement, investisseurs, ONG, communautés locales) qui seraient nécessaires pour les atténuer (mesures économiques, fiscales, réglementaires, sociales, etc.);

7/ Proposer une stratégie de mobilisation et de consultations des acteurs de chaque secteur pour la phase 3 de dialogue, basée sur l'analyse des parties prenantes et sur l'intérêt et leur volonté à s'engager. Suggérer d'éventuels mécanismes de responsabilisation.

PHASE 3

Proposition de trajectoires à suivre et d'engagements volontaires des divers acteurs pour renverser cette érosion de la biodiversité afin d'atteindre les objectifs fixés pour le cadre mondial post 2020 et allant vers la vision 2050 (l'homme en harmonie avec la nature)

1/ Résumer les résultats de la phase 2 dans différents scénarii de trajectoires, articulés de manière logique et synthétique (c'est-à-dire problème traité, ampleur du changement attendu, solutions/pratiques nécessaires pour réaliser ce changement, et étapes possibles sur une trajectoire de 10 ans).

2/ Faciliter l'organisation des concertations multi-acteurs² pour présenter les recommandations et les différentes propositions de trajectoires et de mesure transformatrices qui seront traduites en engagements.

² L'organisation logistique de l'atelier et son financement seront assurés par le WWF.

Ouvrir la discussion pour adresser les lacunes et intégrer les propositions des acteurs afin d'aboutir à une prise d'engagements sectoriels ambitieux nationaux.

3/ Faire la synthèse et stratégie d'appropriation des engagements sectoriels par les autorités publiques et privées, et publication d'un document et d'autres supports de mainstreaming dans les ministères, processus de planification territoriale, coalitions d'acteurs économiques (plateformes), etc.

4/ Etablir un document sur les engagements du pays, la méthodologie de participation et les approches territoriales et d'un document de plaidoyer pour la COP15.

LIVRABLES ET FORMAT DES RAPPORTS

Les produits attendus de l'étude sont :

PHASE 1

Livrable 1 : Un rapport de démarrage suite à la réunion de cadrage avec le COPIL BIODEV2030, avec les éventuels ajustements convenus sur le plan d'action de l'étude, le calendrier de réalisation, la méthodologie appliquée, ou tout autre point

Livrable 2 : Le sommaire et la structure de l'étude en langue française pour validation.

Livrable 3 : Un rapport relatif à l'état des lieux qui met en exergue les lacunes au niveau des données et des informations existantes ;

Livrable 4 : Une Version 0 du rapport 1 de l'analyse des moteurs de l'érosion de la biodiversité et de l'identification des secteurs les plus impactant. Ce rapport précisera sa valeur ajoutée par rapport aux analyses déjà existantes ;

Livrable 5 : La facilitation d'un atelier de restitution des résultats³ auprès des principales parties prenantes du projet au Gabon. L'atelier vise à présenter et à discuter les conclusions de l'évaluation avec les principales parties prenantes en vue de confirmer les deux secteurs stratégiques qui feront l'objet d'une évaluation approfondie dans une deuxième phase.

Livrable 6 : Une synthèse de l'étude en langue française et anglaise. Le document ne doit pas dépasser 4 pages.

Livrable 7 : Le rapport 1 final de l'analyse des moteurs de l'érosion de la biodiversité rédigée, éditée et révisée en langue française incluant des conclusions portant sur la pré-identification de deux secteurs impactant la biodiversité.

PHASE 2

Livrable 8 : Un rapport de démarrage pour 2 secteurs. Suite à la réunion de cadrage avec le COPIL comprenant : (i) la méthodologie avec les éventuels ajustements ; (ii) un premier aperçu des lacunes bibliographique et des opportunités (iii) les sources prévues à utiliser pour analyser les caractéristiques clés des deux secteurs les plus impactant identifiés et (iv) une liste des acteurs et des parties prenantes à consulter et l'approche utilisée.

Livrable 9 : Une version 0 du rapport phase 2 relatif à l'analyse des deux secteurs identifiés en phase 1 et les trajectoires à suivre pour renverse l'érosion de la biodiversité. Le rapport devra suivre la structure et le format discuté au démarrage de la phase 2.

Livrable 10 : Un rapport d'analyse des parties prenantes et décrivant le plan de consultation de ces parties prenantes.

³ L'organisation logistique de l'atelier et son financement seront assurés par le WWF.

Livrable 11 : Une synthèse de l'étude phase 2 en langue française et anglaise. Le document ne doit pas dépasser 4 pages.

Livrable 12 : Le rapport 2 final de l'analyse approfondie pour chaque secteur

PHASE 3

Livrable 13 : La facilitation d'ateliers nationaux multi-acteurs⁴ pour restituer les résultats de la phase 2, présenter aux parties prenantes les recommandations et les différentes propositions de trajectoires et ouvrir la discussion sur les engagements possibles.

Livrable 14 : Une version 0 du rapport 3 présentant la stratégie de prise d'engagements sectoriels volontaires et nationaux ambitieux par les acteurs. Ce rapport précisera les recommandations et les différentes propositions de trajectoires et mesures transformatrices et intégrera les propositions/amendements des parties prenantes. Ce document doit présenter une stratégie appropriée par les acteurs.

Livrable 15 : Un rapport 3 final après intégration de toutes les observations et remarques du WWF et du COPIL, édité et révisé en langue française

PROFIL DU CONSULTANT

Bureau d'études ou Groupe de Consultants national ou international, centre de recherche disposant des profils suivants :

1. Biologiste ou agronome possédant des compétences et une forte expérience dans le domaine de la politique environnementale congolaise, du monde rural congolais, et de la gestion de la biodiversité ;
2. Economiste ayant des compétences et une forte expérience de modélisation de développement socio-économique et d'évaluation du capital naturel.
3. Sociologue ayant des compétences et une forte expérience de la gestion communautaire des ressources naturelles ;
4. Géographe ayant des compétences et une forte expérience dans la géographie de la conservation et dans la cartographie et les SIG ;

Compétences liées au contrat :

1. Etre capable de conduire une évaluation indépendante avec une compréhension claire des objectifs et du processus de réalisation du travail d'évaluation demandé ;
2. Capacité avérée à appliquer les bonnes pratiques et à prodiguer des conseils analytiques ;
3. Capacité à proposer et appliquer une méthodologie scientifique d'analyse des impacts des secteurs économiques sur la biodiversité au Congo ;
4. Expérience avérée en matière de soutien et de conseil pour l'intégration de la conservation de la biodiversité et le développement durable dans les politiques sectorielles et/ou les stratégies et investissements des entreprises ;
5. Expérience et expertise démontrée dans les secteurs économiques et les industries ciblés par la mission, avec une expérience dans la formulation de recommandations visant à favoriser le changement ;
6. Démontrer de très bonnes capacités de communication tant écrites qu'orales y compris capacité à préparer des rapports de qualité ;
7. Être libre de tout engagement durant la période de la consultation.

⁴ L'organisation logistique des ateliers et leur financement seront assurés par le WWF.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE & CONDITIONS D'ENVOI

Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter une offre technique et une offre financière, en langue française.

L'offre technique devra comporter :

1. Une lettre de motivation adressée au Directeur National de WWF Cameroun (2 pages maximum);
2. Les copies des diplômes et le curriculum vitae faisant ressortir la qualification et l'expérience professionnelle des intéressés et les références de trois (03) personnes pouvant attester de la compétence des candidats ;
3. La compréhension du mandat ;
4. La méthodologie scientifique détaillée qui sera utilisée pour la réalisation de la mission (outils, indicateurs, etc.) ;
5. Le calendrier de réalisation de l'étude ;
6. Les références de réalisation des missions similaires et contacts des organisations pour lesquelles l'évaluateur a réalisé des travaux précédemment.

L'offre financière comprendra :

1. La lettre de soumission signée et datée indiquant le montant de l'offre ;
2. La liste des prix unitaires avec les coûts détaillés comprenant les coûts des honoraires liés à l'exécution de la mission, les frais de séjour, au cas échéant, à Brazzaville (hébergement, alimentation, déplacement, reprographie des documents, communication). Les frais d'assurance sont inclus dans les honoraires.

Condition d'envoi du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être envoyés aux adresses suivantes :

recruit-cam@wwfcam.org et jbakouma@wwfcam.org en copie (en 2 fichiers séparés pour l'offre technique et l'offre financière) avec objet « **Etude des moteurs de l'érosion de la biodiversité et des secteurs**

économiques impactant en République du Congo : offre technique/ financière » avant le 10 avril 2021 à 12h00 Heure de l'Afrique Centrale.

EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'examen des candidatures soumises sera effectué sur la base de l'évaluation de l'offre technique et de l'offre financière.

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points, seront retenues pour une évaluation de leur offre financière. Le choix final portera sur le meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des compétences et de l'expérience du/des consultant(s) et de la méthodologie scientifique proposée pour mener cette étude. L'offre financière doit spécifier le taux journalier des honoraires de chaque consultant.

Une courte entrevue est prévue pour la sélection finale.

CONDITIONS DU PAIEMENT DU CONSULTANT & MODALITES D'EXECUTION

La consultation sera financée par le budget « Projet BIODEV2030 ».

Les modalités de paiement seront définies selon l'échéancier suivant :

1. 20% à la validation du sommaire et de la structure du rapport ;
2. 30% à la présentation de la première ébauche du rapport ;
3. 30% à la validation de la version finale du rapport et de sa synthèse ;
4. 20% à verser une fois l'atelier de restitution a été organisé.

Le WWF se réserve le droit de ne pas accepter les dépenses hors du budget relatif au présent accord ou dont les pièces justificatives ne sont pas conformes aux procédures de WWF.

Le WWF se réserve également le droit de suspendre les paiements en l'absence de livrable convenable.

RELATION DE TRAVAIL

1. Internes : Le Consultant travaille en étroite collaboration avec tout le staff du WWF.
2. Externes : Servir d'interface et de facilitateur avec les acteurs identifiés dans le plan des consultations des parties prenantes.

NOTE DE RESERVE SUR L'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offre peut être annulé dans une des conditions ci-après :

1. La concurrence aurait été insuffisante ;
2. Aucune offre conforme au dossier d'appel d'offre n'aurait été reçue ;
3. Les offres admises au dépouillement dépasseraient largement le budget disponible.